

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2024  
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
AFFICHÉE LE 5 FEVRIER 2024**

**Le vingt-neuf janvier deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Fabrice DALINO, maire**.

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

**Date d'envoi de la convocation :** 22 janvier 2024

**PRÉSENTS :**

**Les Adjoints au Maire :**

**Mesdames** FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC

**Messieurs** BERTRAND – BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

**Les Conseillers municipaux :**

**Mesdames** ANDRIAMANDIMBY – BIRLOUET – CANOVAS – CHAUVIN – DAVID – LE PALLEC – RICHOUX

**Messieurs** DUFFE – FIERDEHAICHE – GAUTHIER – LE BRAS – NEDELEC – PARTHENAY – THIRION – TILLARD

**PROCURATIONS :**

M. ANDRIAMANDIMBY a donné pouvoir à M. LE BRAS

Mme LE BAIL-POUTREL a donné pouvoir à Mme LE GUELLEC

Mme PELLETIER a donné pouvoir à Mme FAUCHOUX

Mme SAUVÉE a donné pouvoir à M. DESSAUGE

**EXCUSEES :**


Mme HUET

Mme METENS

**SECRÉTAIRE :** M. DESSAUGE

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
24.01	M. LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b> - <b>ADOPTE</b> le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2023.

## URBANISME ET CADRE DE VIE

24.02	M BOURGOGNON	ETUDE PRE-OPERATIONNELLE ILOT PEUGEOT / RUE DE RENNES - CREATION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER DANS LE CADRE DE LA PRISE EN CONSIDERANT D'UN PROJET D'AMENAGEMENT	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> la prise en considération de l'étude pré-opérationnelle en cours visant la requalification de l'îlot Peugeot / Rue de Rennes comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Le site de l'ex-Garage Peugeot</li> <li>o Les fonds de jardin de la Rue de Rennes</li> <li>o Les deux parkings communaux du Boulevard Foch</li> </ul> </li> <li>- <b>APPROUVE</b> la création d'un périmètre tel que présenté dans le plan ci-dessous (périmètre d'étude matérialisé par un tireté rose), à l'intérieur duquel un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations de travaux, constructions ou installation susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation des objectifs d'aménagement fixés sur le secteur ;</li> </ul> <div style="text-align: center;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</li> </ul>
24.03	M BOURGOGNON	MODIFICATION DE LA ZONE NON AEDIFICANDI - ZONE DE L'ABBAYE	<p><b>Après avoir délibéré, à 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes CHAUVIN, DAVID et M. THIRION, TILLARD, PARTHENAY), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> la demande à destination de l'intercommunalité ayant pour objectif de modifier la règle ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre les formalités et à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.</li> </ul>
24.04	M BOURGOGNON	RETROCESSION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DES OUVRAGES ET RESEAUX DIVERS COMMUNS – LOTISSEMENT « COULON »	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DEMANDE</b> la levée des réserves suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pose d'un panneau d'identification de rue pour la voie « rue Hélène Boucher » ;</li> <li>▪ Passerelle bois : mise en place d'un système anti dérapant sur les lames bois</li> <li>▪ Zone d'apport volontaire rue Marie Curie : installation de lisses en bois pour retenir les conteneurs ;</li> <li>▪ Mise en place de marquage au sol (pictogramme piéton) sur la voirie principale rue Hélène Boucher ;</li> <li>▪ Espaces verts : Remplacement des végétaux morts (arbres et arbustes) ;</li> <li>▪ Remplacement des compteurs électriques cassés ;</li> <li>▪ Caniveau à reprendre</li> </ul> </li> <li>- <b>PROCEDE</b> au classement dans le domaine communal des voies concernées par le dossier soumis à enquête publique, dès la levée des réserves susmentionnées ;</li> <li>- <b>APPROUVE</b> le transfert dans le domaine public communal des voies susmentionnées ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au transfert dans le domaine public communal des ouvrages et réseaux divers communs du « lotissement de Coulon » une fois les réserves levées.</li> </ul>
EDUCATION, JEUNESSE, SOLIDARITES, SANTE, FAMILLE, SPORT			
24.05	Mme FAUCHOUX	SIGNATURE DE LA CONVENTION 2024-2026 AVEC L'ASSOCIATION LES EQUISPORTS RELATIVE A L'UTILISATION ET LA VALORISATION DU SITE DE L'ILE AU MOULIN	<p><b>Après avoir délibéré, à 26 voix pour et 1 abstention (Mme RICHOUX), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> le projet de convention tel qu'annexé ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à finaliser et signer la convention et tout document nécessaire à la bonne application de la présente délibération.</li> </ul>
24.06	M. GUILLOUËT	GRATUITE 2024 D'USAGE DES SALLES COMMUNALES POUR LA CPTS	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ACCORDE</b> la gratuité de la mise à disposition des salles municipales sur l'année 2024 pour la CPTS du pays de Brocéliande, sous réserve le cas échéant pour le Confluent d'un seul usage dans l'année ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer les contrats et tout document y afférent.</li> </ul>

**FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES**

24.07	M. BERTRAND	VALIDATION DE L'EXTENSION DU CREMATORIUM DE MONTFORT	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>APPROUVE</b> l'extension du crématorium à venir sur le territoire de Montfort-Sur-Meu, conformément aux plans et spécifications techniques présentés,</li><li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, y compris la signature d'éventuels contrats, la gestion des fonds alloués, et la coordination avec les autorités compétentes, le tout en relation avec le délégataire OGF chargé des travaux.</li><li>- <b>RAPPELLE</b> que la population sera informée de la présente délibération par tout moyen et notamment publication sur le site internet de la commune et affichage en Mairie.</li></ul>
24.08	M. BERTRAND	DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>VALIDE</b> la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 ;</li><li>- <b>PREND</b> acte des orientations annoncées dans le rapport annexé à la présente délibération.</li></ul>

**Fabrice DALINO,**  
**Maire.**

